



Nous donnons de la valeur à vos déchets !

Prévention – Traitement – Valorisation

AVENANT N°1

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N°2025/05

Signé le 13 décembre 2024

Avec

Le groupement conjoint et solidaire

SUEZ RV MEDITERRANEE (mandataire) et PURFER (co-traitant)

RECEPTION ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM

LOT 1 TRANSPORT/EVACUATION DES METAUX FERREUX ET NON
FERREUX

UNIVALOM
449 Route des Crêtes
Les Genêts - CS 40506
06905 SOPHA ANTIPOLIS

AVENANT N°1

Entre :

Le Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (UNIVALOM),
Sis: 449 Route des Crêtes - Les Genêts - CS 40506 – 06905 SOPHA ANTIPOLIS
représenté par son Président, Monsieur Jean LEONETTI, dûment habilité aux présentes
suivant la délibération n°2024-38 du Conseil Syndical en date du 29 novembre 2024,

Et :

Groupement conjoint et solidaire :
SUEZ RV MEDITERRANEE (mandataire)
Agence Côte d'Azur Collectivités
724 bd du Mercantour
06200 NICE
Tél : 04.93.27.71.95 – E-mails : frederic.terreno@suez.com ; veronique.crestel@suez.com
SIRET 712 620 715 003 23

PURFER (co-traitant)
ZI de CARROS
15è rue – BP 624
06517 CARROS
Tél : 04.93.29.07.94 – E-mail : purfer.commercial@derichebourg.com
SIRET 332 628 171 001 72

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

A l'issue de la consultation passée selon la procédure formalisée, relative au « lot n° 1 : Transport/évacuation des métaux ferreux et non ferreux » dans le cadre de marché de services « Réception et transport des déchets ménagers et assimilés issus de l'aire d'UNIVALOM », le Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers a attribué le marché public au groupement conjoint et solidaire SUEZ RV MEDITERRANEE (mandataire) et PURFER (co-traitant).

Ce marché public n°2025/05 a été notifié le 13 décembre 2024 pour un montant annuel maximum de 350 000€HT (montant annuel de 170 166€HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) pour une durée d'un an reconductible 3 fois, jusqu'au 31 décembre 2028.

Article I – OBJET

Conformément à l'article R2194-7 du Code de la commande publique, le présent avenant a pour objet de modifier la répartition financière entre les membres du groupement conjoint et solidaire SUEZ RV MEDITERRANEE et PURFER, telle qu'elle était indiquée à l'annexe n°1 de l'acte d'engagement du 8 octobre 2024.

Article II – CHANGEMENTS INDUITS

Répartition financière initiale entre les membres du groupement :

SUEZ RV MEDITERRANEE : 140 046€HT

PURFER : 30 120€HT

Montant total HT : 170 166€

Montant TTC : 179 525,13€

Nouvelle répartition :

SUEZ RV MEDITERRANEE : 64 196€HT

PURFER : 105 970€HT

Montant total HT : 170 166€

En conséquence de quoi, le montant total de la nouvelle répartition reste inchangé, sans incidence financière sur le montant global du marché public.

Article III– PIECES CONSTITUTIVES DE L’AVENANT

Les pièces constitutives du marché n° 2025/05 sont complétées par le présent avenant et son annexe.

Article IV – CONDITIONS D’EXECUTION

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Article V – MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement restent inchangées.

Article VI – ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

L’avenant prendra effet à compter de sa notification.

Fait à Sophia-Antipolis le ,

Pour **UNIVALOM**
Le Président

Signature du mandataire
SUEZ RV MEDITERRANEE

Signature du co-traitant
PURFER